

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Zaven ALEXANIAN représenté par Patrick BORE - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Clément YANA - Jean-Louis BONAN représenté par Henri MATTEI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Jean-François DENIS - Xavier CACHARD représenté par Laure-Agnès CARADEC - Patricia COLIN représentée par Martine GOELZER - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Jean-Marc BENZI - Claude DAUMERGUE représenté par Catherine JALINOT - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Albert GUIGUI représenté par Bruno GILLES - Mourad KAHOUl représenté par Jacqueline MAURIC - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Eric LE DISSES représenté par Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Christophe LOPEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - René MALLEVILLE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Alain CROCE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gerard PEPE représenté par Maurice TALAZAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Sabine BERNASCONI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

André ESSAYAN - Laurent LAVIE - Jean MONTAGNAC - Gilles PAGLIUCA - Marc POGGIALE - René TAVERA.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

#### **AGER 021-673/12/CC**

#### **■ Demande de subvention FEDER pour l'accompagnement de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole dans l'opération Printemps des Quartiers DTDSV 12/8827/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'opération « Printemps des Quartiers 2012 » s'intègre dans le programme opérationnel FEDER 2007-2013 domaine 1 : « Appréhender les espaces urbains sensibles dans l'approche globale de la Ville pour contribuer et bénéficier du dynamisme économique » - Axe 4 : « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

La démarche du « Printemps des Quartiers 2012 » consiste en des chantiers éducatifs de propreté et d'embellissement des cités, réalisés par des jeunes en difficultés encadrés par l'ADDAP13 (Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention dans les Bouches du Rhône), en partenariat avec les équipes CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale), les bailleurs et les institutions locales.

Dans le cadre de l'opération « Printemps des Quartiers 2012 » portée par l'ADDAP13, Marseille Provence Métropole souhaite apporter son soutien en terme logistique (matériel, équipement de collecte et collecte) et humain au titre de la sensibilisation des populations rencontrées au tri sélectif.

Afin d'accompagner au mieux l' Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention dans les Bouches-du-Rhône dans son action d'éducation spécialisée, Marseille Provence Métropole souhaite fournir le matériel de nettoyage, mettre en place les collectes nécessaires et sensibiliser les participants au geste du tri.

L'amélioration du cadre de vie dans les espaces urbains sensibles choisis pour l'opération est un moyen habile de réappropriation du territoire pour ces jeunes en difficultés. Leur action de nettoyage et d'embellissement pourra inciter les habitants concernés au respect du travail accompli.

De plus, ces chantiers d'insertion sont également un moyen pour certains de mettre à jour leurs papiers d'identité ou leur numéro de sécurité sociale afin de recevoir leur premier bulletin de paye et de faire leurs premiers pas dans un parcours professionnel.

L'opération se déroule dans les communes suivantes :

- La Ciotat : Fardeloup
- Marignane : L'Estéou, Saint-Georges, Saint-Louis, Saint-Pierre
- Septèmes : La Gavotte Peyret, abords de la gare
- Marseille : Les Carmes, Belsunce, Noailles, Place Bernard Cadenat Belle de Mai, Saint-Mauront, La Cayolle, Les Escourtines, Air Bel, La Rouguière, Les Néréides/Le Bosquet, Le Canet, Les Rosiers, Maison Blanche, Les Flammands, Les Iris, La Busserine, Font Vert, Picon, Petit Séminaire, Frais Vallon, Consolat, La Bricarde, La Castellane, Les Aygaldes, Le Castellas, La Solidarité, Le Plan d'Aou, Les Bourrely, Halte Gare de Picon/Busserine, Saint-Joseph/Castellas, Saint-Antoine, Saint-Joseph Vieux-Moulin.

Les objectifs poursuivis sont :

- l'amélioration du cadre de vie,
- l'appropriation du territoire par les habitants par des actions de valorisation,
- l'éducation des populations au tri sélectif,
- la prise de conscience sur les questions environnementales par le biais du tri sélectif,
- le changement de comportement sur la gestion des déchets,
- la sensibilisation sur le rôle de Marseille Provence Métropole auprès de tous les intervenants.

Cette opération étant susceptible d'être éligible à subvention, il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver la demande de subvention pour le financement de ce projet.

Le montant de la subvention FEDER demandée est de 29 898 euros.

Le reste à la charge de Marseille Provence Métropole est de 29 899 euros pour une dépense totale éligible de 59 797 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que cette opération s'inscrit dans le cadre du projet global Axe 4.1 « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Que cette opération représente un enjeu important pour Marseille Provence Métropole par la provenance des bénéficiaires ultimes issus des quartiers dits sensibles de notre territoire.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est retirée la délibération AGER 020-426/12/CC du 29 juin 2012.

**Article 2 :**

Est approuvé le projet « Printemps des quartiers » et son contenu.

**Article 3 :**

Est approuvé le plan de financement d'un montant de 59 797 euros dont 29 899 euros sont à la charge de Marseille Provence Métropole.

**Article 4 :**

Est approuvée la demande de subvention auprès de l'Union Européenne au titre du programme opérationnel FEDER PACA à hauteur de 50% du montant HT soit 29 898 euros.

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Une agglomération éco-responsable

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Martine VASSAL

Eugène CASELLI